

« Les mange talus » Association des pratiquants tout terrain Coursacois.

Chez M. CONSTANT ; Mourcin, 24 430 COURSAC. Tél 06.30.67.55.40. Site : lesmangetalus.fr

Règlement particulier de la randonnée moto/quad « la mange talus » du samedi 31 octobre 2020



Article 1 : Cadre général et objet : Ce règlement précise les règles particulières applicables, participants et accompagnateurs en s'y inscrivant s'engageant à s'y conformer. La randonnée n'est en aucune manière une course, un concours ou une compétition.

Article 2 : Lieu. Les divers itinéraires proposés passeront par les communes de Coursac, Razac, Marsac s/isle, Gravelle, Mensignac, Leguillac de Lauche, St Astier, St Leon, Grignols, Manzac, Bourrou, St Paul de serre et Grun-Bordas.

Article 3 : Un itinéraire balisé au départ du lieu dit « perlijoux » à Coulounieix sera proposé aux participants.

Il n'a pas valeur obligatoire. Il sera d'une distance approximative de 110 Kms en deux portions. Les participants disposeront du plan.

Article 4 : Participants admis. Seuls les personnes valablement inscrites seront admises à participer. Les personnes mineures sont acceptées sous la pleine responsabilité de leur(s) représentant(s) légal(aux). Les parcours peuvent être empruntés en motocycles ou quadricycle. Les accompagnants passagers sont admis.

Article 5 : Engagement. Tout participant devra obligatoirement remplir une demande d'engagement auprès de l'association et s'acquitter du droit d'engagement fixé à 35 euros pour les conducteurs, 18 euros pour les autres passagers. Cette participation comprend le pot d'accueil (café), le déjeuner (plateau froid) et un t-shirt.

Article 6 : Horaires indicatifs. > Accueil à partir de 09h00 > Départ à partir de 10h par groupes de 5 véhicules maximum toutes les 3mn minimum > Retour attendu au plus tard des participants à 17h00.

Article 7 : Sécurité. Le code de la route est applicable, ainsi les conducteurs et engins devront répondre aux obligations légales notamment en ce qui concerne l'autorisation de conduire, l'homologation des véhicules, leur assurance, le port du casque, le bruit, le transport de passagers. Ils devront respecter scrupuleusement les vitesses autorisées et notamment la vitesse de 35km/h sur chemins. Les participants doivent adapter leur conduite particulièrement en cas de dépassement ou de croisement, dans les passages étroits et suivant les conditions météorologiques et de terrain. Les participants sont tenus de respecter le sens de cheminement. Les participants disposeront au départ de numéros de téléphone afin de contacter si nécessaire l'organisation. Des suiveurs sillonneront le parcours pour assurer le bon déroulement de la concentration. Chaque participant admis se verra remis un moyen d'identification (bracelet ou dossard).

Article 8 : Respect de l'environnement et des riverains. Les voies privées et certaines voies communales autorisées exceptionnellement par les propriétaires et maires pour cette randonnée ne devront pas être empruntées à d'autres occasions. A l'abord des habitations, au croisement d'autres randonneurs, les participants devront circuler à allure modérée et silencieusement notamment s'il s'agit de marcheurs ou de cavaliers.

Article 9 : Responsabilités. L'organisation ne pourra être tenue responsable des dommages causés par un participant ou accompagnant, ceux ci devant disposer de leur propre assurance. Les participants restent responsables de leurs agissements et de ceux de leurs accompagnants, de leurs biens et de leur santé. Tout comportement antisportif, gêne, trouble, incivilité occasionné par le participant ou ses accompagnateurs ainsi que le non respect des consignes et du présent règlement pourront être sanctionnés par une exclusion de la randonnée. En cas d'exclusion, les droits d'engagement ne pourront alors pas être restitués au participant. **Le fait de participer à la randonnée implique l'acceptation du présent règlement et des décisions de l'organisation.**

Je déclare avoir pris connaissance du règlement établi par l'association. Je m'engage à en accepter les conditions, à m'y conformer strictement, à respecter toutes les décisions qui seront prises par les organisateurs. Je renonce à toutes poursuites liées à l'organisation de cette randonnée tant à l'encontre de l'organisation que des maires des communes traversées que des propriétaires des voies privées empruntées. J'atteste sur l'honneur la sincérité des informations portées sur cette demande.

Nom : _____ Prénom : _____ Email : _____ Mobile: _____ MOTO/QUAD ----- Marque : _____
Responsable légale de l'enfant : Nom : _____ Prénom : _____ N° police assurance/compagnie : _____ Immatriculation _____

Signature obligatoire (représentant légal pour les mineurs)

Demande dûment remplie et accompagnée du règlement par chèque à l'ordre de l'association